



Grenoble, le 19 juin 2015

# Communiqué de presse

## FERMETURE DU TUNNEL DU CHAMBON

Point de la cellule de veille économique en préfecture

Vendredi 19 juin 2015

---

Une nouvelle réunion de la cellule économique d'accompagnement des entreprises impactées par la fermeture du tunnel du Chambon s'est tenue ce matin en préfecture sous la présidence de Monsieur Patrick LAPOUZE, Secrétaire général.

Madame la Députée Marie-Noelle BATISTEL participait à cette rencontre en présence de représentants du Conseil départemental de l'Isère, du Conseil régional Rhône-Alpes, de la Communauté de communes de l'Oisans, de la banque de France, de la direction départementale des finances publiques, de la CCI de Grenoble et de la chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, du RSI et de l'UTDIRECCTE.

La cellule a acté les mesures annoncées par le Président du Conseil départemental, notamment la mise en œuvre d'un:

- **plan de soutien à l'activité touristique** de l'Oisans, sous la conduite d'Isère Tourisme (100 000 €),
- **plan de soutien aux entreprises sinistrées** du secteur. La gestion de ce fonds (100 000 €) sera confiée aux chambres consulaires.

**En outre, une permanence de la cellule se tiendra le mardi 30 juin en mairie du Freney en Oisans de 9H00 à 14H00 pour aider les entreprises à accéder aux dispositifs mis en œuvre.**

*Les demandes de rendez-vous sont à solliciter auprès du relais des services publics de la communauté de communes de l'Oisans au 04.76.80.02.66 ou par mail [rsp@ccoisans.fr](mailto:rsp@ccoisans.fr) (du lundi au jeudi entre 8h30-12h00 et 13h30 – 17h00 et le vendredi entre 8h30 et 12h00).*

*Un premier recensement des entreprises a été conduit avec l'aide des mairies concernées.*

Les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère recevront individuellement chaque entrepreneur pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

**Des prêts à taux réduits** seront proposés aux entreprises impactées pour étayer leur trésorerie avec le concours de la BPI et du comité local des banques qui a annoncé la mobilisation du réseau bancaire.

L'aide des experts comptables va être sollicitée pour conseiller les entreprises dans l'élaboration administrative des dossiers de demande d'aides.

Ces mesures viennent en complément de celles déjà annoncées le 10 juin dernier à savoir :

- la possibilité de report de créances publiques (URSSAF, TVA, impôt sur les sociétés notamment ),
- des adaptations des créances du RSI,
- le recours au chômage partiel.

**Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr) /

[twitter.com/Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)